Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2021 Numéro de version 6 Révision: 11.03.2021

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/dumélange et de la société/del'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: EASY GREEN

· Codedu produit: c.p. 502
· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substanceou du mélange et utilisations déconseillées
· Étape du cycle de vie
PW Utilisation étenduepar les travailleurs professionnels
IS Utilisation sur sitesindustriels
· Secteurd'utilisation
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substancesen tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
· Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à basede solvants)
· Catégorie de processus
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
· Catégorie de rejet dans l'environnement
ERC8a Utilisation étendued'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
· Emploi de la substance/ de la préparation Détergent universel
· Utilisations déconseillées
Des utilisations différentes de celles identifiées ne sont pas conseillées, y compris son utilisation en combinaison avectout autre produit.

· 1.3 Renseignementsconcernant le fournisseur de la fiche de donnéesde sécurité
· Producteur/fournisseur:
Axelair.
65, rue de Luzais - Parc d'Activités de Chesnes - 38 070 SAINT QUENTIN-FALLAVIER
Tel: +33 (0)4 74 82 19 35
www.axelair-ventilation.fr - info@axelair-ventilation.fr

· Service chargé des renseignements : info@axelair-ventilation.fr
· 1.4 Numéro d'appel d'urgence Axelair. - Tel: +33 (0)4 74 82 19 35

RUBRIQUE 2: Identification desdangers

· 2.1 Classification de la substanceou du mélange
· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· 2.2 Éléments d'étiquetage
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
· Pictogrammes de danger néant
· Mention d'avertissement néant
· Mentions de danger néant
· Indications complémentaires:
Fiche de donnéesde sécurité disponible sur demande.
· 2.3 Autres dangers
· Résultats desévaluations PBT et vPvB
· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges
· Description: Mélange dessubstancesmentionnéesà la suite avec desadditifs non dangereux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2021 Numéro de version 6 Révision: 11.03.2021

Nom du produit: EASY GREEN

(suite de la page 1)

· Composants dangereux:

CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Numéro index: 603-064-00-3 Reg.nr.: 01-2119457435-35-0000 01-2119457435-35-xxxx	1-méthoxy-2-propanol Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	2-5%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	propane-2-ol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	2-5%
CAS: 1569-01-3 EINECS: 216-372-4 Reg.nr.: 01-2119474443-37-0000 01-2119474443-37-xxxx	1-propoxypropane-2-ol Flam. Liq. 3, H226; Eye Irrit. 2, H319	1-2%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours
· Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
· Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
· Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
· Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
· Après ingestion:
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction
· Moyens d'extinction:
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NOx)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
· 5.3 Conseils aux pompiers
· Equipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2021 Numéro de version 6 Révision: 11.03.2021

Nom du produit: EASY GREEN

(suite de la page 2)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.
· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
· Stockage:
· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
· Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
107-98-2 1-méthoxy-2-propanol	
VLEP	Valeur momentanée: 375 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 188 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée
67-63-0 propane-2-ol	
VLEP	Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

· DNEL		
107-98-2 1-méthoxy-2-propanol		
Oral	Long term, systemic effects	33 mg/kg bw/day (general population)
Dermique	Long term, systemic effects	50,6 mg/kg (professional workers)
	Long term, systemic effects	78 mg/kg bw/day (general population)
		183 mg/kg bw/day (professional workers)
Inhalatoire	Short term, local effects	553,5 mg/m3 (professional workers)
	Short term, systemic effects	553,5 mg/m3 (professional workers)
	Long term, systemic effects	43,9 mg/m3 (general population)
		369 mg/m3 (professional workers)
67-63-0 propane-2-ol		
Oral	Long term, systemic effects	26 mg/kg bw/day (general population)
Dermique	Long term, systemic effects	319 mg/kg bw/day (general population)
		888 mg/kg bw/day (professional workers)
Inhalatoire	Long term, systemic effects	89 mg/m3 (general population)
		500 mg/m3 (professional workers)

· PNEC	
107-98-2 1-méthoxy-2-propanol	
PNEC	52,3 mg/kg (fresh water sediments)
	5,2 mg/kg (marine water sediments)
	4,59 mg/kg (soil)
PNEC	10 mg/l (freshwater)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2021 Numéro de version 6 Révision: 11.03.2021

Nom du produit: EASY GREEN

(suite de la page 3)

	100 mg/l (intermittent releases)
	1 mg/l (marine water)
	100 mg/l (sewagetreatment plant)
67-63-0 propane-2-ol	
PNEC	552 mg/kg (fresh water sediments)
	552 mg/kg (marine water sediments)
	28 mg/kg (soil)
PNEC	140,9 mg/l (freshwater)
	140,9 mg/l (intermittent releases)
	140,9 mg/l (marine water)
	2.251 mg/l (sewagetreatment plant)

· Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition
· Contrôles techniques appropriés Sansautre indication, voir point 7.
· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
· Mesures générales de protection et d'hygiène:
Respecterles mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
· Protection des mains: Pas nécessaire.
· Matériau des gants néant
· Temps de pénétration du matériau des gants néant
· Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandéespour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiqueset chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales

· Couleur:	Vert clair
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH à 20 °C	10,0 - 11,0
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,970 - 1,010 g/cm³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2021 Numéro de version 6 Révision: 11.03.2021

Nom du produit: EASY GREEN

(suite de la page 4)

· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· VOC (CE)	9,0 - 11,0 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique
· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.6 Produits de décomposition dangereux:
Pour la décomposition thermique ou en cas d'incendie, des gaz et des vapeurs potentiellement dangereux pour la santé peuvent être libérés.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Oxydes nitriques (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
107-98-2 1-méthoxy-2-propanol		
Oral	LD50	4.016 mg/kg (rat)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2021 Numéro de version 6 Révision: 11.03.2021

Nom du produit: EASY GREEN

(suite de la page 5)

Dermique	LD50	13.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	25,8 mg/l (rat)
67-63-0 propane-2-ol		
Oral	LD50	5.045 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12.800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	30 mg/l (rat)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:	
107-98-2 1-méthoxy-2-propanol	
EC50/48 h	23.300 mg/kg (daphnia)
EC50/96 h	>1.000 mg/kg (algae)
67-63-0 propane-2-ol	
EC50/48 h	13.299 mg/kg (daphnia)
EC50/72 h	>1.000 mg/kg (algae)

· 12.2 Persistance et dégradabilité
Les substances détergentes contenues dans le produit correspondent à la législation sur la performance environnementale des détergents et des détersifs et sont biodégradables.
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Ne s'accumule pas significativement dans les organismes.
· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.
· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
· 12.7 Autres effets néfastes
· Autres indications écologiques:
· Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2021 Numéro de version 6 Révision: 11.03.2021

Nom du produit: EASY GREEN

(suite de la page 6)

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets
· Recommandation:
Ne pas jeter le produit et ses emballages dans l'environnement. Ne pas le vider dans les égouts. Procéder au recyclage du produit. Lorsque le recyclage n'est pas possible, l'éliminer auprès d'une entreprise autorisée conformément aux lois locales ou nationales. L'attribution du code de déchets est à la charge de l'utilisateur après avoir déterminé les propriétés du déchet et le processus qui l'a généré, et après en avoir discuté avec les autorités responsables de l'élimination des déchets.

· Emballages non nettoyés:
· Recommandation:
Vider les récipients avant l'élimination. Ne pas réutiliser les récipients vides. Confier les récipients vides destinés au recyclage ou à l'élimination à une entreprise autorisée conformément aux lois locales ou nationales.
· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Fiche des données de sécurité rédigée conformément au règlement 1907/2006/CE Article 31, Règlement (UE) n° 878/2020 et ses modifications ultérieures.

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu	
agents de surface anioniques, agents de surface amphotères	<5%

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2021 Numéro de version 6 Révision: 11.03.2021

Nom du produit: EASY GREEN

(suite de la page 7)

parfums

· Directive 2012/18/UE
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/114

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Aucune évaluation de la sécurité chimique sur le mélange n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes
Texte intégral des indications de danger (H) citées à la section 3
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Tel que prescrit par l'art. 9 du Règ. 1272/2008 / CE, la classification de ce mélange est basée sur la méthode de calcul résultant des données de chacune des substances contenues et des données expérimentales de ce mélange lorsqu'elles sont disponibles (consultables aux sections 9, 11 et 12 du présent document).
· Date de la version précédente: 23.08.2017
· Numéro de la version précédente: 5
· Acronymes et abréviations:
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
· * Données modifiées par rapport à la version précédente